VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN

Geo. St. Paul. Geo. St. Paul

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans l'affaire d'Eugenie Marceur, Veuve de Victor Raphael Haisire vs Veuve Jules Marcellin et autres.
No 82.039—Cour Civile de District, Division D.

A L'ENCAN, JEUDI, LE 16 JANVIER 1908 A MIDI.

A LA BOURSE D'ENCAN DES PROPRIÉTÉS FONCIÈRES, 311 RUE BARONNE.

636 RUE TOULOUSE,
Entre les rues Bourbon et Dauphine — Bâtisse en briques à deux étages avec mansarde sur une rue pavée, contiguë au Théâtre de l'Opéra.

632 RUE BOURBON,
Entre les rues Toulouse et St Pierre — Bâtisse en briques à deux étages. Bon revenu.

1015 RUE ST-PHILIPPE,
Entre les rues Rempart et Bourgogne — Joli cottage simple sur une rue pavée.

1130-32 RUE NORD CLAIBORNE,
Entre les rues Hôpital et Ursulines — Joli cottage double et mansarde.

2320 RUE ST-PIERRE,
Entre les rues Miro et Tonti — Joli cottage simple.

2324 RUE ST PIERRE,
Entre les rues Miro et Tonti — Terrain vacant.

2429-2431-2433 RUE STE-ANNE,
Entre les rues Tonti et Rocheblave — Trois (3) cottages simples.

PAR GEO. ST-PAUL, Encanteur—En vertu d'un jugement de l'Honorable la Cour Civile de District, rendu le 29 novembre 1907 et signé le 5 décembre 1907, dans l'affaire ci-dessous intitulée et numérotée, je me transporterai à l'endroit ci-dessous mentionné, vendrai comme suit, à savoir—

1° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Toulouse, St Louis, Bourbon et Dauphine, mesurant vingt cinq (25) pieds de face à la rue Toulouse et cent vingt neuf (129) pieds et plus, s'il y en a, en profondeur et est borné sur un côté par la propriété de Lanzas; Milliudon et de l'autre côté par celle de Dupare et Lecoul. Les améliorations portent le numéro municipal 636 rue Toulouse.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé, n'étant dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourbon, Toulouse, Royale et St Pierre, désigné par la lettre A sur un devis dressé et annexé à un acte pardevant E. Bouny, notaire, en cette ville, daté le 11 avril 1875, une copie duquel plan est en ceci attaché pour référence, mesurant vingt (20) pieds, plus moins, de face à la rue Bourbon par soixante (60) pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations portant le numéro municipal 632 rue Bourbon.

3° Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues St Philippe, Rempart, Bourgogne et Ursulines, mesurant vingt six (26) pieds de face à la rue St Philippe par soixante dix (70) pieds, plus ou moins, de profondeur, ensemble avec les bâtisses et améliorations sur ledit lot de terre, droits et privilèges y attachés sans exception ni réserve. Les améliorations portant le numéro municipal 1015 rue St Philippe.

4° (1) Un certain lot de terre d'une forme irrégulière, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par le Chemin du Bayou, les rues Claiborne, Ursulines et Robertson, mesurant quarante deux pieds cinq pouces (42 pds 5 pces) de face à la rue Claiborne par les profondeurs suivantes, à savoir: Sur la ligne la plus rapprochée parallèle à la rue Ursulines soixante cinq pieds (65 pds), et sur la ligne la plus rapprochée du Chemin du Bayou, sur une ligne parallèle à la ligne du côté opposé, il a une première profondeur de trente pieds onze pouces (13 pds 11 pces), ensuite il forme un angle obtus, et mesurant sur une ligne oblique courant vers le Chemin du Bayou onze pieds quatre pouces (11 pds 11 pces), plus ou moins, à partir d'où il mesure cinquante neuf pieds (59 pds) sur une deuxième profondeur sur le côté le plus rapproché du Chemin du Bayou, et quarante cinq pieds (45 pds), plus ou moins, sur la ligne du fond, le tout formant une partie d'un ensemble irrégulier, d'après un plan fait par C. A. de Armas, architecte, le 26 décembre 1853, déposé en l'étude de O. de Armas, ancien notaire en cette ville, dans le Livre de Plans No quatre (4).

(2) Une portion de terre, contiguë au ci-dessus, mesurant deux (2) pieds de face à la rue Claiborne par soixante cinq pieds (65 pds), plus ou moins.

(3) Une autre portion de terre, contiguë au ci-après dans le fond, mesurant environ soixante neuf pieds neuf pouces (69 pds 9 pces) sur la ligne la plus près de la rue Claiborne, courant obliquement vers ladite rue soixante [60] pieds sur l'autre ligne courant parallèlement avec la première ligne; trente deux pieds neuf pouces (32 pds 9 pces) sur la ligne parallèle à la rue Ursulines et environ la même mesure sur la ligne de la propriété de Mme Pavageau, le tout d'après un devis annexé à un acte passé pardevant O. de Armas, ancien notaire, le 17 février 1866, le tout comme il paraît plus complètement par le devis annexé et certificat de voyer signé le 8 octobre 1898 par L. Daney, voyer, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y appartiennent et toutes les dépendances qui s'y trouvent. Les améliorations portant les numéros municipaux 1130-1132 avenue Nord Claiborne.

5° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et dépendances de cela, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Pierre, Miro et Tonti et la promenade Carondelet, ledit lot mesurant quarante deux pieds sept pouces et quatre lignes (42 pds 7 pouces 4 lignes) de face à la rue St Pierre par cent pieds (100 pds) de profondeur sur la ligne vers la rue Miro. Cent six pieds quatre pouces et deux lignes (106 pds 4 pouces 2 lignes) de profondeur sur la ligne vers la rue Tonti et soixante dix huit pieds trois pouces et quatre lignes (78 pds 3 pouces et 4 lignes) sur la ligne du fond d'après un plan dressé par Chas G. de L'Isle, le 12 février 1848 et déposé en l'étude de H. J. Forcelle, notaire. Les améliorations portant le numéro municipal 2320 rue St Pierre.

6° Un certain lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues St Pierre, Miro, Tonti et la Promenade Carondelet, désigné comme lot No quatorze (14) dans l'îlet No 298. Le dit lot No 14 mesurant trente pieds (30 pds) de face à la rue St Pierre par une profondeur de cent pieds [100 pds].

7° (1) Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes et privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé et étant dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste Anne, Rocheblave, Dumaine et Tonti, désigné par le numéro quatre (4) sur un plan dressé par Pesquet & Crampon, architectes, daté le 12 mars 1866, en l'étude de F. Grima, notaire, mesurant, en mesure américaine, vingt six pieds huit pouces et trois lignes (26 pds 8 pouces 3 lignes) de face à la rue Ste Anne par cent dix sept pieds neuf pouces et quatre lignes (117 pds 9 pouces 4 lignes) entre lignes parallèles. Les améliorations portant le numéro municipal 2429 rue Ste Anne.

(2) Un lot de terre contigu au ci-dessus désigné par le No 3, mesurant vingt six pieds huit pouces et 3 lignes [26 pds 8 pouces 3 lignes] de face à la rue Ste Anne par une profondeur de cent dix sept pieds neuf pouces et quatre lignes (117 pds 9 pouces 4 lignes) entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Les améliorations portant le numéro municipal 2431 rue Ste Anne.

(3) Un lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste Anne, Tonti, Rocheblave et Dumaine, ledit lot ayant en mesure américaine vingt six pieds huit pouces et trois lignes (26 pds 8 pces 3 lignes) de face à la rue Ste Anne sur quatre vingt dix pieds (90 pds) de profondeur entre lignes parallèles, et formant partie d'un lot de terre désigné par le No 2 sur un plan par Pesquet et Crampon, architectes, et daté le 12 mars 1866, déposé en l'étude de F. Grima, ancien notaire en cette ville. Les améliorations portant le numéro municipal 2433 rue Ste Anne.

Conditions—Une moitié en plus comptant et la balance en un an, en billets datés à la date de l'acte de vente, portant sept [7] pour cent d'intérêt de la date jusqu'au paiement garantis par hypothèque et privilège. L'acquéreur devant assurer les améliorations jusqu'au montant de la portion du crédit et de l'endosser la police au porteur des billets. L'acte de vente devant contenir la clause de non aliénation de la vente sans évaluation, et cinq (5) pour cent de frais d'avoual, en cas qu'un avoué soit employé pour collecter les dits billets et toutes les autres clauses usuelles en une vente de crédit. L'acquéreur devant assumer de payer au dessus et en plus du prix de l'adjudication les taxes de 1908 et de déposer avec l'encanteur dix (10) pour cent au moment de l'adjudication et devant être en possession des loyers qu'à partir de la date de l'acte de vente. Les actes de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire aux frais de l'acquéreur.

GEO. ST. PAUL, Encanteur.
Phone Main 2174-Y 137 rue Carondelet.
Chas F. Claiborne, avocat pour le demandeur.
Félix J. Dreyfous, avocat pour les défendeurs.
15 déc—16 22 29—jan 5 12 16

J. L. Onorato. J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

EN vertu d'un jugement et d'un ordre de l'Hon. la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dossier No 82.106, dans l'affaire intitulée Mme Katherine Kruppenbacher vs Ignatz Kruppenbacher et al, ledit jugement lu et rendu en Cour ouverte le 23 novembre 1907 et signé en cour ouverte le 2 décembre 1907 et adressé à J. L. Onorato encanteur, et scisi d'un ordre du même dans l'affaire intitulée et numérotée, daté le 13 décembre 1907, et en vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District, Division D, dossier No 82.114, dans l'affaire des mineurs Bauer, ledit ordre daté le 13 décembre 1907, j'offrirai de vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, à midi, JEUDI, le 30 janvier 1908 les propriétés foncières comme suit:

Premièrement—Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Troisième District de cette ville, connu comme No 25, compris entre les rues Marais, Urquhart, l'avenue Jordan et la rue Sisters en état de projet, mesurant trois cents pieds de face sur chacune des rues Marais et Urquhart, trois cent quarante trois pieds un pouce et cinq lignes de face à l'avenue Jordan et à la rue projetée Sisters, ensemble avec les droits et titre à cette portion marquée pour l'ouverture de la rue projetée Sisters, compris dans les lignes dudit îlet faisant face à dite rue projetée Sisters et la ligne de division de la propriété des Soeurs Ursulines, toutes les mesures plus ou moins.

Les améliorations comprennent un cottage double, contenant quatre chambre de chaque côté, écurie et grenier connu comme No 1200 avenue Jordan et un cottage simple contigu, contenant trois chambres connu comme No 1224 avenue Jordan.

Deuxièmement—Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, îlet bornés par les rues Dauphine, Bourgogne, Kentucky et Mathilda, mesurant quarante pieds de face à la rue Dauphine par une profondeur entre lignes parallèles de cent six pieds, six pouces trois lignes, désignés comme lots 1 et 2, contigus l'un à l'autre, le lot 1 formant l'encoignure des rues Kentucky et Dauphine.

Les améliorations comprenant un cottage double connu comme 4501-03 rue Dauphine, contenant quatre chambres de chaque côté et le cottage simple connu comme 4507 rue Dauphine, contenant quatre chambres.

Troisièmement—Une portion de terre avec les bâtisses, dans le Troisième District, dans l'îlet borné par les rues Dauphine, Mathilda, Bourgogne et Alexander, mesurant plus ou moins quatre vingt quatre pieds quatre pouces de face à la rue Dauphine, par une profondeur de trente sept pieds huit pouces.

Les améliorations comprenant un cottage simple contenant quatre chambres et connu comme No 4537 rue Dauphine.

Conditions—Comptant. Les acquéreurs devant assumer les taxes de 1908, les actes de vente aux frais de l'acquéreur ou des acquéreurs pardevant F. Adolph, notaire. Dix pour cent de dépôt devant être fait au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO.
Encanteur et agent de Propriétés Foncières
Bureau No 318 rue Baronne.
29 déc 29—jan 5 12 19 26 30

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.
VENTE EN PARTAGE

DEUX BONS TERRAINS POUR CONSTRUIRE DANS LE TROISIEME DISTRICT.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau 339 rue Carondelet—JEUDI, 23 janvier 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 19 décembre 1907 et signé le 17 décembre 1907 par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division D, pour la Paroisse d'Orléans, in re Quaker Realty Co. Ltd vs François Daubert et als, No 82.171 du dossier de ladite Cour, la propriété ci-après décrite, à savoir

Deux certains lots de terre, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle Orléans, Lots dans l'Ilet No 130 du Faubourg Franklin (maintenant No 1017) borné par les rues Célestine (maintenant Johnson), Genius (maintenant Galvez), Painters et Franklin. Lesdits lots sont désignés comme lots Nos 7 et 8 sur un plan particulier annexé à un acte de vente pardevant J. Liebeny, notaire, le 30 décembre 1853, lesdits légèrement chacun 29 pieds de face à la rue Painters sur 120 pieds de profondeur.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer les taxes de 1908, 10 0/0 comptant reçu au moment de l'adjudication, l'acte de vente pardevant Charles Sebastian, notaire aux frais de l'acquéreur.

W. W. Wall, avocat.
28 déc—28 29—jan 5 12 19 26

Carrère & Keeney

ANNONCE JUDICIAIRE

Cottage, encoignure des rues Lyon et Annonciation
JEUDI, le 30 janvier 1908, à midi.

Succession de Henry Millandon et de Elizabeth Stephen, sa femme, et de Henry Millandon jeune.

No 84,356—Cour Civile le District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR CARRERE & KEENEY, Encanteurs Bureau No 906 rue Perdido—Ernest A. Carrère, Encanteur — JEUDI, le 30 janvier 1908, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le premier district de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre issu, daté et signé le 20 décembre 1907, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet désigné par le No 8 du faubourg ouest Bouligny, maintenant l'Ilet désigné par le No 141 sur le plan par H. O. Brown, voyer, lequel est borné par les rues Lyon, Annonciation, Laurel et Bordeaux, laquelle dite portion de terre est désignée par le No 10 sur un plan de Geo T. Dunbar voyer, daté le 18 février 1848, déposé en l'étude de L. M. Kenny, ancien notaire, lequel lot forment l'encoignure des rues Lyon et Annonciation et mesurant 50 pieds de face à la rue Lyon sur une profondeur et façade à la rue Annonciation de 60 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations sont connues comme 601 rue Lyon, contenant 4 chambres, citerne, hangar, etc.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer et payer au dessus et en plus du prix d'achat toutes les taxes dues sur ladite propriété, pour les années 1907 et 1908 et payer pour l'acte de vente pardevant Joseph Sloat, notaire, en cette ville, et déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication pour lier la vente.

James C. Henriques, Meyer S. Dreifus, avocats.
29 déc—29—janv 5 12 19 26 29 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE SIMPLE.
No 1513 avenue St Roch.
Entre les rues Robertson et Claiborne.

JEUDI, LE 16 JANVIER 1908, A MIDI.

Succession de Michael Kerker ou Korkel et de Catherine Eikle, sa femme. No 84 274 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D.

PAR CARRERE & KEENEY, Encanteurs, Bureau, 806 rue Perdido — Ernest A. Carrère, encanteur. JEUDI, le 16 janvier 1908, à midi, à la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre issu, daté et signé le 9 décembre 1907 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations, etc., servitudes, dépendances, situé dans le Troisième District de cette ville, Faubourg Franklin, désigné par le No Dix-huit, dans l'îlet No cent neuf, borné par la Promenade Washington, maintenant l'avenue St Roch, les rues Musique, St Jean Baptiste et St Avid ou Claiborne. Ledit lot mesurant en mesure américaine, vingt six pieds, sept pouces, quatre et deux tiers de lignes de face à la Promenade Washington, maintenant l'avenue St Roch, sur cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1908, payer pour l'acte de vente pardevant F. D. Charbonnet, notaire, 10 0/0 comptant de dépôt au moment de l'adjudication pour lier la vente.
15 déc—15 22 29—jan 5 12 13 15 16

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Toby Hart.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 84,747—Division D — Attendu que Frank W. Hart a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Toby Hart, décédé in testat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pourquoi lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. —Dinvelsiel, Hart & Davey, avocats.
12 janv—12 17 22

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE
—DE—
PROPRIETES
SUSCEPTIBLES DE DEVELOPPEMENTS
—EN DES—
SITES MEILLEURS POUR LES FABRIQUES
ET LES PLUS VALABLES POUR SPECULATION
POUR RAPPORTER LES PLUS GRAND PROFITS

Héritiers de Henry T. Williams vs William Winans Wall

No 83,090—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON, W. A. KERNAGHAN, Encanteur—Bureau No 339 rue Carondelet,

JEUDI, le 30 janvier 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement rendu et signé le 8 juil et 1907, par l'Hon W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

(1) Un certain lot de terre, vieux No 4 (maintenant No 1266) borné par les rues Force, Verte et Camonge et la propriété de Lesseps.

(2) Un certain lot de terre, vieux No 5, (maintenant No 1265) borné par les rues Force, Verte, Camonge et Pilié.

(3) Un certain lot de terre, vieux No 6 (maintenant No 1264), borné par les rues Force, Verte, Pilié et Deléry.

(4) Un certain lot de terre, vieux No 9 (maintenant No 1270), borné par les rues Verte, Magistrat (Nord Dorgenois) et Camonge et la propriété Lesseps.

(5) Un certain lot de terre, vieux No 10 (maintenant No 1435), borné par les rues Magistrat (Nord Dorgenois), Law et Camonge et la propriété Lesseps.

(6) Un certain lot de terre, vieux No 14 (maintenant No 1441), borné par les rues Camonge, Pilié et Law et l'avenue Florida.

(7) Un certain lot de terre, vieux No 15 (maintenant No 1440), borné par la Propriété Lesseps, les rues Camonge et Law et l'avenue Florida.

(8) Un certain lot de terre, vieux No 16 (maintenant No 1647), borné par la Propriété Lesseps, les rues Camonge et Industrie et l'avenue Florida.

(9) Un certain lot de terre, vieux No 18 (maintenant No 1645), borné par les rues Pilié, Deléry et Industrie et l'avenue Florida.

(10) Un certain lot de terre, vieux No 25 (maintenant No 1656), borné par les rues Industrie, Agriculture, Hancock et Monroe.

(11) Un certain lot de terre, vieux No 26 (maintenant No 1660), borné par les rues Industrie, Agriculture, Monroe et Gordon.

(12) Un certain lot de terre, vieux No 27 (maintenant No 1661), borné par les rues Industrie, Agriculture, Gordon et Benton.

(13) Un certain lot de terre, vieux No 28 [maintenant No 1662] borné par les rues Industrie, Agriculture, Benton et Williams.

(14) Un certain lot de terre, vieux No 29 [maintenant No 1663], borné par les rues Industrie, Agriculture, Williams et Adams ou Montgomery.

(15) Un certain lot de terre, vieux No 44, (maintenant No 2023) borné par les rues Trésor, Bénéfice, Montgomery et Adams.

(16) Un certain lot de terre, vieux No 45, [maintenant No 2024] borné par les rues Trésor, Bénéfice, Williams et Montgomery.

[17] Un certain lot de terre, vieux No 46, [maintenant No 2025] borné par les rues Trésor, Bénéfice, Benton et Williams.

(18) Un certain lot de terre, vieux No 47, [maintenant No 2026] borné par les rues Trésor, Bénéfice, Gordon et Benton.

(19) Un certain lot de terre, vieux No 48 [maintenant No 2027] borné par les rues Trésor, Bénéfice Monroe et Gordon.

[20] Un certain lot de terre [vieux No 49, [maintenant No 2028] borné par les rues Trésor, Bénéfice, Hancock et Monroe.

(21) Un certain lot de terre, vieux No 54 (maintenant No 2042), borné par les rues Bénéfice Humanité, Camonge et Pilié.

(22) Un certain lot de terre, vieux No 55 (maintenant No 2044), borné par les rues Bénéfice, Humanité, Pilié et Deléry.

(23) Un certain lot de terre, vieux No 56 (maintenant No 2047), borné par les rues Bénéfice, Humanité, Hancock et Monroe.

(24) Un certain lot de terre, vieux No 57 (maintenant No 2048), borné par les rues Bénéfice, Humanité, Monroe et Gordon.

(25) Un certain lot de terre, vieux No 58 (maintenant No 2049), borné par les rues Bénéfice, Humanité, Gordon et Benton

(26) Un certain lot de terre, vieux No 59, (maintenant No 2050], borné par les rues Bénéfice, Humanité, Benton et Williams.

(27) Un certain lot de terre, vieux No 60 [maintenant No 2051], borné par les rues Bénéfice, Humanité, Williams et Montgomery.

(28) Un certain lot de terre, vieux No 61, [maintenant No 2052], borné par les rues Bénéfice, Humanité, Montgomery et Adams.

(29) Un certain lot de terre, vieux No 72, [maintenant 2219], borné par les rues Plaisir, Ne Plus Ultra Camonge et Pilié.

(30) Un certain lot de terre, vieux No 73, [maintenant No 2220], borné par les rues Plaisir, Ne Plus Ultra, Pilié et Deléry.

(31) Un certain lot de terre, vieux No 74, [maintenant No 2223], borné par les rues Plaisir, Ne Plus Ultra, Hancock et Monroe.

(32) Un certain lot de terre, vieux No 75 (maintenant No 2221), borné par les rues Plaisir, Ne Plus Ultra, Monroe et Gordon.

(33) Un certain lot de terre, vieux No 76 (maintenant No 2225), borné par les rues Plaisir, Ne Plus Ultra, Gordon et Benton.

(34) Un certain lot de terre, vieux No 77 (maintenant No 2226), borné par les rues Plaisir, Ne Plus Ultra, Benton et Williams.

(35) Un certain lot de terre, vieux No 78 (maintenant No 2227), borné par les rues Plaisir, Ne Plus Ultra, Williams et Montgomery.

(36) Un certain lot de terre, vieux No 79 (maintenant No 2228), borné par les rues Plaisir, Ne Plus Ultra Montgomery et Adams.

(37) Un certain lot de terre, vieux No 80 (maintenant No 2387) borné par les rues Ne Plus Ultra, Serre (Patriotes), Benton et Williams.

(38) Un certain lot de terre, vieux No 81, [maintenant No 2388] borné par les rues Ne Plus Ultra, Serre [Patriote], Gordon et Benton.

[39] Un certain lot de terre, vieux No 82, [maintenant No 2389] borné par les rues Ne Plus Ultra, Serre [Patriote], Monroe et Gordon

[40] Un certain lot de terre, vieux No 83, [maintenant No 2390] borné par les rues Ne Plus Ultra, Serre [Patriote] Hancock et Monroe.

[41] Un certain lot de terre, vieux No 84, [maintenant No 2392] borné par les rues Ne Plus Ultra, Serre [Patriote] Pilié et Deléry.

[42] Un certain lot de terre vieux No 85, [maintenant No 2394] borné par les rues Ne Plus Ultra, Serre [Patriote] Camonge et Pilié.

(43) Un certain lot de terre, vieux No 105 (maintenant No 2786), borné par les rues Caton, Sénat (Solon) Monroe et Gordon.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer les taxes de 1908. Dix pour cent comptant reçu des acquéreurs au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant Rose E. Breazele, notaire, aux frais des acquéreurs.

W. W. Wall,
Hall & Monroe,
Avocats.
29 déc—29—janv 5 12 19 26 30

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.
VENTE EN PARTAGE

DEUX BONS TERRAINS POUR CONSTRUIRE DANS LE TROISIEME DISTRICT.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau 339 rue Carondelet—JEUDI, 23 janvier 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 19 décembre 1907 et signé le 17 décembre 1907 par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District Division D, pour la Paroisse d'Orléans, in re Quaker Realty Co. Ltd vs François Daubert et als, No 82.171 du dossier de ladite Cour, la propriété ci-après décrite, à savoir

Deux certains lots de terre, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle Orléans, Lots dans l'Ilet No 130 du Faubourg Franklin (maintenant No 1017) borné par les rues Célestine (maintenant Johnson), Genius (maintenant Galvez), Painters et Franklin. Lesdits lots sont désignés comme lots Nos 7 et 8 sur un plan particulier annexé à un acte de vente pardevant J. Liebeny, notaire, le 30 décembre 1853, lesdits légèrement chacun 29 pieds de face à la rue Painters sur 120 pieds de profondeur.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer les taxes de 1908, 10 0/0 comptant reçu au moment de l'adjudication, l'acte de vente pardevant Charles Sebastian, notaire aux frais de l'acquéreur.

W. W. Wall, avocat.
28 déc—28 29—jan 5 12 19 26

W. H. Fitzpatrick.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété du Premier District
COTTAGE DOUBLE,
2121-2122 Avenue Tulane et Terrain Vacant Contigu.
COTTAGE SIMPLE,
No 2112 AVENUE TULANE
—ET—
Le Lot Vacant Contigu.

Succession conjointe de Mary Driscoll, Ellen Driscoll et Daniel Driscoll,
No 84,130—Cour Civile de District Div. D.

PAR W. H. FITZPATRICK, ENCANTEUR—Bureau 824 rue Commune — MARDI, le 11 février 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, Division D, à moi adressé et signé le 18 décembre 1907, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Tulane (autrefois la rue Commune), les rues Johnson, Gravier et Galvez, et désigné par la lettre A sur un devis annexé à un acte de vente par Mathias Bogens à Samuel Smith & Co., passé pardevant James Graham, ancien notaire en cette ville, le 7 fév. 1859, ledit lot mesurant 26 pieds 5 pouces 4 1/4 lignes de face à l'avenue Tulane commençant à une distance de 79 pieds 5 pouces 4 3/4 lignes de l'encoignure de l'avenue Tulane et de la rue Johnson sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistent d'un cottage simple en bois connu comme No 2112 avenue Tulane, contenant cinq chambres et cuisine et galerie de côté.

2° Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Tulane [autrefois rue Commune] les rues Gravier, Galvez et Johnson, désigné comme le lot No 1, sur un plan dressé par O. A. Hedin, architecte, le 15 avril 1850 et déposé en l'étude de M. Garnon, notaire, ledit lot mesurant 26 pieds 4 pouces et 2 lignes de face à l'avenue Tulane, la même largeur dans le fond, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles et égales. Consistant d'un lot vacant avec hangar dans le fond.

3° Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, etc., y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Tulane, autrefois la rue Commune, les rues Galvez, Johnson et Palmyre, désignés comme lots Nos 22 et 23 sur un plan dressé par J. Pilié, voyer, daté le 1er mai 1840 et déposé dans les archives de D. L. McCay, ancien notaire, d'après lequel lesdits lots mesurent comme suit, à savoir:

Le lot No 22 formant l'encoignure de l'avenue Tulane et de la rue Galvez et mesurant 26 pieds et 3 lignes de face à l'avenue Tulane par 102 pieds 8 pouces 2 lignes de profondeur et façade à la rue Galvez entre lignes égales et parallèles. Les améliorations consistant d'un cottage double en bois, connu comme Nos 2131-33 avenue Tulane, coin de la rue Galvez contenant de chaque côté 3 chambres, cuisine et hangar. Le lot No 23 est contigu au lot No 22 et mesurant 26 pieds 4 lignes de face à l'avenue Tulane par 102 pieds, [cent deux] 8 huit pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles, consistant d'un terrain vacant.

Conditions—Comptant.

L'acquéreur devant faire 10 pour cent de dépôt avec l'encanteur au moment de la vente et assumer toutes les taxes pour l'année 1908 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication.

Les actes de vente devant être aux frais des acquéreurs et passés pardevant Ernest T. Florance, notaire, au Bureau dudit notaire, No 820 rue St Charles.
9 jan—9 16 19 26—fév 2 9 11

L'ABEILLE
DE LA
Nouvelle-Orléans.

TROIS EDITIONS DISTINCTES:

EDITION QUOTIDIENNE,
EDITION HEBDOMADAIRE,
EDITION DU DIMANCHE.

ABONNEMENTS PAYABLES D'AVANCE.

EDITION QUOTIDIENNE

Pour les Etats-Unis, Port Compris:

$12 - - - Un An | $6 - - - 6 Mois | $3 - - - 3 Mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger, port compris

$15.15 - - Un An | $7.55 - - 6 Mois | $3.75 - - 3 Mois.

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI MATIN.

Pour les Etats-Unis, port compris:

$3.00 - - Un An | $1.50 - - 6 Mois | $1.00 - - 4 Mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger:

$4.05 - - Un An | $2.05 - - 6 Mois | $1.25 - - 4 Mois.

Les Abonnements Partent du 1er et du 15 de Chaque Mois.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Cette édition étant comprise dans notre édition quotidienne, nos Abonnés y ont donc droit. Les personnes qui veulent s'y abonner doivent s'adresser aux marchands.

NOS AGENTS PEUVENT FAIRE LEURS REMISES PAR

Mandats-Postaux ou par Traites sur Express.